

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	13

Vote
<b>Vote à l'unanimité</b>
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de Charleville-  
Mézières  
Le : 18/04/2023  
Et  
Publication ou notification du  
18/04/2023



L'an 2023, le 3 Avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de LES MAZURES s'est réuni à la Salle du conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de BONILLO DERAM Elisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/03/2023.

**Présents** : Madame BONILLO DERAM Elisabeth, Maire, Mmes BORCA Audrey, CARON Valérie, CORREIA DA SILVA Loetitia, PETIT Emilie, ZULICK Juliette, MM. BITAM Ali, DIDIER Victor, KWASSI Elvis, PERIGNON Claude, ROGISSART Hervé

Excusés ayant donné procuration : M. LEON David à Monsieur ROGISSART Hervé, M. NOIZET Alexandre à M. BITAM Ali, et M. ASCAS Jean-Noël sans pouvoir.

**A été nommée secrétaire** : Madame BORCA Audrey

**N°11-2023 : PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la révision générale du Plan Local d'Urbanisme a été approuvée par la Conseil Municipal le 28 Juin 2021.

Par la suite, le PLU révisé a fait l'objet de plusieurs recours formulés par des tiers, dont un n'a pas abouti en faveur de la Commune de LES MAZURES.

Le jugement rendu le 15 Décembre 2022 conclut à une annulation partielle du PLU approuvé en 2021 sur l'unique parcelle cadastrée C 2115,

Selon l'article L.153-7 du code de l'urbanisme : « en cas d'annulation partielle par voie juridictionnelle d'un plan local d'urbanisme, l'autorité compétente élabore sans délai les nouvelles dispositions du plan applicables à la partie du territoire communal concernée par l'annulation. (...) ».

Ce contexte rappelé, Madame le Maire précise au Conseil Municipal qu'elle a pris attache des services de l'Etat pour cerner les démarches nécessaires pour la prise en compte de cette décision de justice. Il s'avère qu'une simple délibération du Conseil Municipal ou simple arrêté du Maire ne sont pas suffisants en l'espèce. La mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée du PLU est ici requise pour modifier le règlement applicable à cette parcelle.

Le code de l'urbanisme prévoit que la procédure de modification est engagée à l'initiative du Maire qui établit le projet de modification.

### **Le Conseil Municipal :**

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.153-7, L.153-36 et L.153-45,

Vu la délibération n°202116 du Conseil Municipal de LES MAZURES en date du 28 Juin 2021, approuvant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme,  
Vu la décision du Tribunal Administratif du 15 Décembre 2022 annulant partiellement le PLU révisé approuvé le 28 Juin 2021,  
Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Considérant que le projet de PLU révisé et approuvé par le Conseil Municipal de LES MAZURES le 28 Juin 2021 nécessite une adaptation partielle pour prendre en compte le jugement rendu par le Tribunal Administratif le 15 Décembre 2022,  
Considérant qu'une procédure de modification simplifiée du PLU est ici requise,

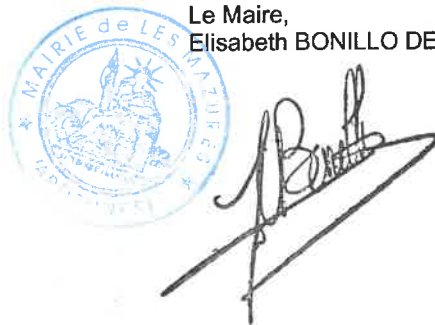
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve le lancement d'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de LES MAZURES, portant sur l'emprise concernée par le jugement,
- Demande à Madame le Maire d'engager les démarches nécessaires pour établir le projet de modification du PLU,
- Dit que la présente sera transmise à la Préfecture des Ardennes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 18/04/2023

Le Maire,  
Elisabeth BONILLO DERAM.

The image shows the official seal of the Municipality of Les Mazures, which is circular and contains the text 'MAIRIE de LES MAZURES' and '1870'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Elisabeth Bonillo Deram'.